

PORTANT TARIFICATION DES TRAVAUX D'IMPRIMERIE – IMPRESSION COPIES  
DES ATELIERS DES SITES DES CEZEAUX, DE GERGOVIA ET DE LA ROTONDE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA)

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

**Article 1 :**

La tarification des travaux d'impression de copies des ateliers centraux de reprographie situés sur les sites des Cézeaux, de Gergovia et de La Rotonde applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est la suivante :

	TARIFS EXTERIEURS - IMPRESSION COPIES (montant HT)	TARIFS INTERNES – IMPRESSION COPIES (montant HT)
<b>Documents standard (ATELIERS CEZEAUX, ROTONDE)</b>		
Format A4 et A3 NB	0.0369 €	0,0131€
Format A4 et A3 Couleur	0.0513 €	0,0274€
<b>Documents communication (ATELIER CEZEAUX)</b>		
Format A4 et A3 NB	0,0708 €	0,0221€
Format A4 et A3 Couleur	0,0927€	0,0440 €

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 février 2022

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 14 FEV. 2022

- Publié le 14 FEV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.